

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mai 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 22 mai à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Françoise LAPERGUE, maire.

Date de convocation : 17 mai 2017

Etaient présents:

Mmes CLARY – DELTEIL – LAPERGUE

MM BLANC – DELPECH – GARDOU – GOUAULT – MOULY – RICHARD – ROUQUIE

Etaient absents :

Mme PFEIFLE

Mr GOUAULT

Secrétaire de séance : Mr MOULY

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est présent ou représenté et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- suppression d'une ligne électrique désaffectée

Le conseil accepte l'ajout de ce point à l'unanimité

Délibération 22.05.2017/01 :

Mme le Maire propose d'accueillir un jeune en service civique. L'objectif porterait sur des recherches sur la commune durant la guerre de 14/18. Un exposé serait mis en place à Lentillac. Le jeune travaillerait 24H/semaine, il faudrait nommer un référent qui le suivra. Le coût à la charge de la commune serait de 106€94/mois, plus hébergement éventuel, sur une durée de 6 à 12 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, nomme Mme le Maire et Mr Richard pour suivre ce jeune et charge Mme le Maire de faire toute démarches nécessaires à la mise en place de ce projet.

Délibération 22.05.2017/02:

Mme le Maire informe le Conseil qu'il y a un acquéreur pour LE LOT N° 1 du lotissement parcelle 1156 surface 2567 m2 dont 702m2 constructible.

Nom de la personne Mr MARTINEZ pour un prix net vendeur de 15000€ (quinze mille euros) frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Mme le Maire signale que Mr Martinez demande l'implantation d'une caravane sur ce terrain pour une durée de quatre années maximum, en attendant la

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 22 mai 2017

construction de la maison. Le cahier des charges sera fourni lors de la promesse de vente et devra être signée par l'acquéreur ainsi que la durée de positionnement de la caravane.

Le Conseil Municipal décide de ne pas solder le crédit en cours et d'injecter les fonds dans le budget communal.

Le Conseil vote à l'unanimité cette vente et charge Mme le Maire de signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 22.05.2017/03 :

Mme le Maire signale au Conseil qu'il serait judicieux de faire supprimer une ligne électrique désaffectée entre las Fargue et les Mases. La Fédération d'électrification pourra procéder à cet enlèvement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge Mme le Maire de contacter la Fdél du Lot pour procéder à l'enlèvement de cette ligne.

Questions diverses

- Mme le Maire propose de contacter le Crédit Agricole afin de leur demander s'il est possible de renégocier l'emprunt en cours sur la commune qui est actuellement à un taux de 4.47%.
- Il y a un problème sur la chaudière de l'appartement qui se dérègle constamment. Cette chaudière n'ayant que 4 ans, il n'est pas normale que nous ayons des problèmes avec. La garantie de deux ans est donc caduque. Les Elus proposent de contacter le fabricant de la chaudière afin de voir s'ils ont une solution à nous proposer.
- Mme le Maire fait part d'un compte rendu concernant le PLUI. Les différents bâtiments agricoles et granges accessibles aux réseaux ont été répertoriés et la liste sera transmise à l'organisme en charge du PLUI
- Compte rendu de la réunion de la poste sur l'adressage : Il faudra envisager de mettre à jour les noms de rues et les numéros des maisons. Le SDAIL pourra se charger de ce dossier et demander les subventions éventuelles.
- Il faut prévoir d'aménager une dalle pour le bardage des containers poubelles au Mas del Pech.
- Il faut également choisir un mode de fixation pour les panneaux d'information aux usagers sur le tri. Le choix se porte sur un mas et non pas sur le bardage.
- Suite aux travaux de la SAUR, sur le chemin goudronné allant vers chez Mr et Mme Loxley et la famille Thomas, il s'avère qu'à ce jour les Ets Dubreuilh n'ont pas re-bitumé la tranchée. Mr Richard se charge de surveiller ces finitions afin que Mme le Maire contacte les Ets Dubreuilh si le travail n'est pas fait prochainement.
- La maison se trouvant à côté de la Mairie est actuellement en vente pour un prix de 160000€. Les élus proposent de réfléchir à l'acquisition de cette propriété.

Sur ce sujet, Mme le Maire ne prend pas part au débat puisque le vendeur est son neveu et qu'il y aurait conflits d'intérêts.

Cette demeure pourrait être séparée en deux lots : la maison pourrait être louée à l'année ou en gîte et les garages pourraient être aménagés en cabinet

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 22 mai 2017

pouvant accueillir une profession libérale, avec peut être l'aménagement d'un studio pour loger ce professionnel si besoin.

Le médecin de Lauzès a actuellement un cabinet qui n'est pas aux normes d'accessibilité. Mme le Maire a pris un rendez-vous avec lui afin de savoir s'il serait personnellement intéressé pour un transfert de son cabinet à Lentillac.

En ayant une possibilité de logement cela faciliterait peut être l'accueil d'un stagiaire en vue du remplacement du docteur Cruzel qui prendra sa retraite dans environ 5 ans.

Si le médecin n'était pas intéressé, nous pourrions proposer ce local soit aux infirmières, soit à un autre professionnel libéral. Ces travaux pourraient peut-être obtenir des subventions.

Les garages pourraient être également gardé, en totalité ou en partie, pour du stockage pour la commune.

La maison, comportant une piscine, est saine et bien entretenue. Elle pourrait être louée sans travaux.

Mr Blanc demande si l'aménagement des garages serait rentable selon la durée qu'il reste à faire avant la retraite du médecin.

Mme Delteil précise qu'il faut avoir conscience qu'il n'est pas facile de trouver des stagiaires. A la Maison de Santé de Labastide, ils n'en trouvent pas.

Mr Delpech pense que le médecin essaiera de rester sur Lauzès.

Mr Rouquié pense qu'il sera difficile d'attirer un professionnel sur Lentillac.

Pour l'achat de l'ensemble à 160000€ les Conseillers pensent que c'est une opération à réaliser. Des réserves sont toutefois mises en avant sur un locataire pour les garages aménagés.

- Il faudra envisager de changer le délégué du SSIAD. Mme Lapergue ne pouvant plus être déléguée puisque également Conseillère Départementale. Mme Delteil ne pourra pas se présenter puisque salariée du SSIAD. Mr Delpech se propose. Il est précisé qu'une cotisation personnelle (en plus de celle de la commune) de 8€ sera demandée au nouveau Délégué. Ce point n'ayant pas été mis à l'ordre du jour, il sera débattu lors du prochain conseil.

Le prochain conseil est programmé pour le lundi 19 juin à 21 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30